



Inventer l'orientation positive



> Dans un système marqué par l'élitisme républicain, l'orientation

ne peut être que négative puisqu'elle est fondée sur l'élimination progressive de ceux qui ne peuvent accéder à la «voie d'excellence». De plus, l'orientation n'est pas équitable : les études menées sur les décisions des conseils de classe montrent des attitudes différentes en fonction de l'âge, de l'origine sociale, du sexe de l'élève. Ces biais dans les décisions d'orientation ne sont pas corrigés par un pilotage national largement défaillant.

Dans les années 1990, pour améliorer le fonctionnement de l'orientation scolaire et réduire l'impact des inégalités sociales, l'institution a choisi d'initier l'éducation à l'orientation au collège et de repousser l'orientation définitive (dans les voies générale et technologique) le plus tard possible, en instituant la seconde de détermination. La loi d'orientation de 2005 maintient le principe de la spécialisation la plus tardive possible pour les élèves qui accèdent au lycée d'enseignement général et technologique. Mais en parallèle, elle met en place, avec la «nouvelle troisième», une logique inacceptable de préorientation au col-

lège pour les élèves en difficulté. L'orientation par l'échec va donc rester la règle puisqu'on ne sort pas de la politique d'éviction des élèves en difficulté du collège vers la voie professionnelle, lequel fait alors figure au mieux de voie de remédiation, au pire de voie de relégation. Pour sortir de cette logique d'orientation négative, il faut agir simultanément dans plusieurs directions.

Au collège

- Afficher avec détermination le principe que tous les élèves doivent pouvoir apprendre ensemble jusqu'à la fin de la scolarité obligatoire, principe capital pour assurer la cohésion et la justice sociale.
- Renoncer définitivement aux deux «solutions» utilisées pour prendre en charge la difficulté scolaire : l'orientation vers la voie professionnelle et le redoublement, et mettre en place une véritable politique de prévention et de remédiation des difficultés scolaires, en personnalisant les apprentissages.
- Définir des objectifs et des contenus de formation ainsi que des modes d'évaluation au collège qui garantissent à tous les élèves l'acquisition d'un socle commun de compétences et de connaissances indispensables.



- Valoriser la culture technologique en l'incluant dans le socle commun et, plus largement, valoriser toutes les formes d'intelligence.
- Inclure, sur un horaire clairement identifié dans ce socle commun, une éducation aux choix et à l'orientation prenant en compte les trois axes suivants :
 - le développement de la conscience de soi, de son potentiel et des moyens de l'optimiser ;
 - l'appropriation des stratégies liées à un projet ;
 - la connaissance du monde du travail, des rôles sociaux, des métiers et des professions.

Au lycée

- Mettre en place la même organisation dans les trois voies de formation au lycée, de façon à rendre les parcours lisibles et compréhensibles et à ne pas handicaper la voie professionnelle. Cela passe par :
 - créer une seconde de détermination professionnelle sur le modèle de la seconde de détermination des voies générales et technologiques ;
 - unifier progressivement la durée des cursus, en développant l'accès au bac professionnel en trois ans pour tous les élèves qui en ont les capacités.
- Développer des organisations favorisant la réversibilité des choix d'orientation et la construction de parcours de formation plus souples :
 - mettre en place «le lycée polytechnique», regroupant dans un même établissement des formations technologiques et professionnelles d'un même champ professionnel, du CAP à la licence professionnelle, formations initiales sous statut scolaire et formations en alternance ;
 - développer les dispositifs-passerelles entre les voies de formation à tous les niveaux ;
 - définir progressivement les cursus de formation sous la forme de modules capitalisables, autorisant des validations partielles et permettant des changements de parcours et des reprises de formation.
- Développer substantiellement l'éducation à l'orientation au lycée. Elle ne doit pas entrer en concurrence avec les apprentissages disciplinaires et doit donc bénéficier d'un horaire identifié. Tous les membres de l'équipe éducative doivent être formés à cette mission.



- Développer les services d'information et d'orientation : les conseillers d'orientation psychologues sont en nombre notoirement insuffisant pour pouvoir assurer toutes leurs missions. Un effort particulier devra être fait en direction des lycées professionnels qui, pour l'instant, ne bénéficient que de 6% des interventions des Copsy.
- Renforcer le pilotage national et académique afin de corriger les biais d'orientation et garantir à tous les bacheliers qui en ont les aptitudes, des poursuites d'études en cohérence avec leur voie et leur série initiales.

La formation des enseignants. Certains pensent

que l'École doit être subordonnée aux besoins économiques. Pour d'autres, elle n'est qu'un lieu d'apprentissage culturel. Pour le SE-UNSA, elle doit préparer à la vie professionnelle tout autant qu'à la vie personnelle.

Tous les enseignants, y compris les CPE, doivent s'engager dans l'éducation à l'orientation. Ceci passe par une formation initiale et continue renforcée pour accroître leurs compétences :

- meilleure connaissance du monde de l'entreprise au travers de stages ;
- formations communes à tous les futurs enseignants du second degré pour une meilleure connaissance de l'adolescent mais aussi des pratiques de tutorat, chaque enseignant devenant le référent d'une dizaine d'élèves ;
- préparation au travail en équipe par une information sur tous les partenaires de l'orientation ;
- meilleure connaissance des réalités du processus d'orientation et des voies de formation ;
- meilleure connaissance des biais d'orientation (en particulier les facteurs discriminants que sont l'âge, le sexe, l'origine sociale) et des politiques nationales et académiques de lutte contre ces biais ;
- au niveau du bassin ou du département, une information régulière, particulièrement en direction des enseignants de collège sur l'environnement économique et les voies de formation locales ;
- organisation de rencontres entre enseignants des collèges et des lycées généraux, technologiques et professionnels.

L'avis de...
Olivier Brunel

> Mettre en place une orientation positive. La nécessité d'accoler «positive» à «orientation» témoigne assez de la difficulté où nous nous trouvons de faire de l'orientation autre chose qu'un rendez-vous plus ou moins dramatique au sein du système éducatif.

La raison en est simple. La fonction d'orientation, depuis l'unification des réseaux primaire et secondaire, a trop longtemps joué un rôle second par rapport à la formation elle-même : c'est au terme du processus pédagogique qu'elle opérait la répartition (certains diront le «tri») des élèves entre les diverses voies d'études. En quelque sorte déconnectée du processus pédagogique, elle ne le rejoignait qu'au moment où il fallait en constater les résultats et en

déduire une décision administrative. Nous ne sommes pas totalement sortis de cette vision des choses. L'orientation reste dans l'esprit de beaucoup d'acteurs de l'École, y compris des parents, un moment-clé plutôt qu'un processus continu.

Or, le décalage de cette conception avec la réalité des parcours professionnels est aujourd'hui patent. D'une part, ces derniers sont de moins en moins linéaires et deviennent en quelque sorte des parcours d'orientation. Et d'autre part, les individus sont appelés à prendre des décisions pour eux-mêmes, sans le secours d'appartenance à des collectifs qui les «portaient» jusqu'ici : culture ouvrière ou paysanne, bassins d'emploi structurés durablement autour d'une activité industrielle ou tertiaire dominante, lignées familiales...

Il en découle que «s'orienter, cela s'apprend» et qu'il faut désormais prendre très au sérieux, au sein du système éducatif, la construction progressive de cette compétence composite.

Ne pas le faire serait soumettre les élèves à un décalage de plus en plus insupportable et porteur de discrédit pour l'École elle-même.

table et porteur de discrédit pour l'École elle-même.

Les tentatives successives des vingt dernières années témoignent de cette prise de conscience progressive à travers l'éducation aux choix (1985), l'aide à l'élaboration du projet personnel (1989), l'éducation à l'orientation (1996). Mais elles n'ont pas jusqu'ici opéré ce changement majeur qui transformerait l'orientation en un véritable objet de formation.

De ce point de vue, la découverte professionnelle (qui ne couvre toutefois qu'une partie du champ de l'éducation à l'orientation) peut marquer une étape décisive à la condition qu'elle concerne, à terme, chaque élève pour éviter de faire de tout ce qui a un lien avec le «professionnel» le signe convenu de la difficulté scolaire. En tout état de cause, le temps est venu de faire de l'orientation un véritable objet de travail au sein des établissements.

Mais cela ne saurait être suffisant pour mettre en œuvre une orientation positive si plusieurs éléments qui agissent en système n'étaient pas à leur tour considérés.

On sait à quel point l'évaluation est liée à l'orientation. Dans sa fonction traditionnelle de répartition et de tri, l'orientation s'appuie sur deux types d'évaluation : sommative et diagnostique-pronostique.

Le changement de paradigme qui nous fait considérer l'orientation comme un parcours à construire nous fait mettre également au premier plan l'évaluation formative, voire formatrice, car ce type d'évaluation est le plus à même de nourrir la réflexion de l'élève sur ses propres démarches et son propre potentiel.

Il s'agit bien de passer d'une évaluation en «creux» à une évaluation «en bosses» pour dynamiser et orienter le parcours de formation. A contrario, un décompte final des manques n'est pas de nature à faciliter une orientation positive, l'expérience ne nous l'apprend que trop ! Sans doute faut-il réfléchir à un système de capitalisation des acquis qui permette aux élèves d'avoir à la fois une meilleure visibilité de leur





trajet scolaire et les éléments objectifs pour être des acteurs éclairés du dialogue au moment d'opérer les choix successifs de leur parcours de formation.

Un autre élément encore : tracer son parcours

de formation au sein d'un système nécessite que celui-ci soit fluide et ouvert. Pour ce qui est de la fluidité, il est évident que les passerelles entre voies de formation sont encore à développer car elles jouent plus souvent dans le sens du professionnel vers le technologique qu'indifféremment entre les trois sous-systèmes : général, technologique et professionnel. Ainsi se matérialise de fait une hiérarchie interne au système éducatif sur laquelle il faudra bien agir, sauf à confier explicitement à la formation continue un rôle compensateur qu'elle ne joue pas encore aujourd'hui, de toute évidence. Pour ce qui concerne l'ouverture, un

système de formation, tout en gardant l'œil fixé sur ses propres objectifs, ne peut ignorer les attentes sociales à son endroit. Claude Pair le rappelait lors d'un colloque sur le thème de l'orientation à La Villette (1996) : les modalités de la formation, qu'elle soit professionnelle, technique ou générale, prennent insuffisamment en compte une série de capacités attendues de nos élèves lors de leur insertion : travail en équipe, conduite de projets, initiative,

communication. Orientation et formation ont donc ici partie liée.

À travers ces quelques approches -trop rapides- on voit combien la question de l'orientation ne peut être désolidarisée des autres questions qui touchent à la définition même du système éducatif et à son fonctionnement. Mettre en œuvre une orientation positive nécessite à l'évidence d'agir simultanément sur un ensemble de dimensions de fait solidaires.



Olivier Brunel, IA-IPR, est depuis 2001 chef du service académique d'information et d'orientation, délégué régional de l'Onisep à Montpellier. Il avait auparavant exercé les fonctions de conseiller d'orientation (1981-1989), puis d'inspecteur de l'Éducation nationale, chargé de l'information et de l'orientation (1989-2000) successivement à Limoges et à Nîmes. Il a coordonné la rédaction de publications dans le domaine de l'orientation, notamment «99 questions sur l'éducation à l'orientation», CRDP Languedoc-Roussillon, 2001.